

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 36 - Procurations : 8
Rappel des dates : Convocation : 08/12/2023 - Affichage : 08/12/2023

Le quatorze décembre deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente du Breil sur Mérisse sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie		pouvoir à Anne-Marie DELOUBES - 10/12/2023	
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud		pouvoir à Dominique CHARPENTIER - 11/12/2023	
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony		Pouvoir à TRIFAUT Anthony -14/12/2023	
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent		Pouvoir à Brigitte BOUZEAU - 14/12/2023	
MAISONCELLES	BREBION Patrick	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Pouvoir à Mélanie MACÉ - 12/12/2023	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien	X		
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Mme LEMEUNIER -14/12/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir à LECOMTE Jean- Claude -14/12/2023	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à Jean-Yves LAUDE - 08/12/2023	
	LAUDE Jean-Yves	X		

Objet : Approbation du montant définitif des attributions de compensation 2023

Délibération 2023 -173

Le Conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu le rapport présenté par le Vice-Président en charge des finances, de la prospective et de la stratégie territoriale,

Vu les délibérations concordantes du conseil communautaire en date du 19 septembre 2019, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges,

ARRÊTE les montants des attributions de compensation définitives pour l'année 2023 pour les communes membres de la communauté de communes, ainsi que leurs modalités de reversement, tels que présentés dans le tableau ci- dessous :



Nom Communes	Attributions de compensation définitives 2023	modalités de reversement
Ardenay Sur Méриз	324 391,00 €	mensuel
Bouloire	245 205,00 €	mensuel
Connerré	731 097,00 €	mensuel
COUDRECIEUX	14 441,00 €	mensuel
Le Breil sur Méриз	- 3 043,00 €	mensuel
Lombron	89 094,00 €	mensuel
Maisoncelles	504,00 €	mensuel
Montfort	201 793,00 €	mensuel
Nuillé Le Jalais	8 243,00 €	mensuel
Saint Célerin le Géré	1 191,00 €	mensuel
Saint Mars de Locquenay	4 105,00 €	mensuel
Saint Mars La Brière	413 806,00 €	mensuel
Saint Michel de Chavaignes	7 028,00 €	mensuel
Savigné l'Evêque	203 742,00 €	mensuel
Sillé le Philippe	17 248,00 €	mensuel
Soulitré	58 760,00 €	mensuel
Saint corneille	3 747,00 €	mensuel
Surfonds	3 409,00 €	mensuel
Thorigné sur Dué	93 002,00 €	mensuel
Torcé en Vallée	13 139,00 €	mensuel
Tresson	6 499,00 €	mensuel
Volnay	12 746,00 €	mensuel
TOTAL versé	2 450 147,00 €	

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 15 décembre 2023
Le Président, André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ile Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Affichage :

du :

au :